

CANADA



GREY.

[L.S.]

GEORGE CINQ, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A tous ceux à qui les présentes parviendront,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que c'est Notre désir et détermination de rencontrer aussitôt que faire se pourra, Notre Peuple de Notre Puissance du Canada. et d'avoir son avis en Parlement, Nous faisons connaître par les présentes Notre volonté et Plaisir Royal de convoquer un Parlement, et Nous déclarons de plus que, de l'avis de Notre Conseil Privé pour le Canada, NOUS AVONS CE JOUR donné des ordres pour l'émission de Nos Writs en due forme pour convoquer un parlement dans Notre dite Puissance, lesquels Writs seront en date du TROISIÈME jour d'AOÛT 1911 et retournables le SEPTIÈME jour d'OCTOBRE 1911.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très fidèle et Très bien-aimé Cousin et Conseiller le Très honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en notre cité d'OTTAWA, ce VINGT-NEUVIÈME jour de JUILLET en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent onze, et de Notre Règne la deuxième.

Par ordre,

JAMES G. FOLEY,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.